

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_039 | Freud. Sexualité. Folie. \(Cours de Vincennes\).CollectionBoite_039-24-chem | La législation du mariage chrétien.](#)
[ItemLe droit du mariage n'est pas un droit naturel.](#)

Le droit du mariage n'est pas un droit naturel.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039_f0433

SourceBoite_039-24-chem | La législation du mariage chrétien.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Tagereau, Vincent](#)

Références bibliographiques[Tagereau, Discours sur l'impuissance de l'homme et de la femme, éd. 1887](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31428364m>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Tagereau, Vincent (15.. -- 15..)

TITRE Discours sur l'impuissance de l'homme et de la femme, par Vincent Tagereau,... réimprimé sur la 2e édition, revue et corrigée par l'auteur. (Paris, 1612.)

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1887

EDITEUR Paris : I. Liseux , 1887

Le droit du mariage n'est qu'un droit
naturel 130

"Il n'y a jamais eu nation, mais
seul un homme qui n'ai pu et
gardé qu'un toit et instants sur le
mariage afin de réprimer la copulation
naturelle et incertaine de l'h. et de la femme
chez l'homme différent des bêtes, qui a même
indifférence pour le sexe naturel et naturel
l'homme, chez l'homme ou chez l'homme, les
hommes ou hommes de mariage, mais
ne se comprennent pas société de l'h. et de
la femme que pour la succession des biens
héréditaires / des biens et / du nom / de sorte
que le mariage (propre aux hommes) n'est
ni grand ni la base et vertu du droit de
nature, et aucun principe, ainsi du droit
de nature d'un et humain, j'ajoute que
le droit de la copulation humaine est naturel



et commun sur h. des lites. v
08 April 1887

Tagerou. Dictionnaire

Pinquimou. ~~2~~ 2^e ed.

1617.

red. Paris 1887 / 14.